

SYNDICAT SUD-RAIL LYON

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature.....	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	2018		Net	2017 Net	PASSIF	2018	2017
	Brut	Amort/prov					
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0		- Fonds syndicaux sans droit reprise	157 727	145 487
- Actif corporel			0		- Réserves		
- Actif financier			0		- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	17 679	12 240
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	175 406	157 727
Actif circulant					Provisions (II)	0	0
- Stocks			0		Dettes		
- Avances, acptes versés			0		- Emprunts et dettes assimilées		
- Créances clients			0		- Avances et acomptes reçus		
- Autres			0		- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Valeurs mobilières placement			0		- Dettes fiscales et sociales		
Disponibilités	175 406	0	175 406	157 727	- Autres dettes		
Caisse			0	0			
Total (II)	175 406	0			Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	175 406	0	175 406	157 727	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	175 406	157 727

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2018	2017	PRODUITS	2018	2017
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	80 350	80 279
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	6 374	19 704	Autres produits	56 014	6 589
Variations de stocks approvisionnement	0	0	Transfert de charges		
Autres charges externes	37 744	10 476	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	136 363	86 868
Charges sociales			Produits financiers (II)	669	614
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits exceptionnels (III)		
Autres charges	75 235	45 062			
Total (I)	119 353	75 242	Total des produits (I+II+III)	137 032	87 482
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (II)	0	0			
Total des charges (I+II+III)	119 353	75 242			
Solde créditeur : Excédent	17 679	12 240	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	137 032	87 482	TOTAL GENERAL	137 032	87 482

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de **175 406 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **137 032 €** et dégageant un excédent de **17 679 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--------------------------------------------|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail.

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2018
Cotisations reçues	80 350
- reversements de cotisations	23 349
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	56 014
Produits financiers perçus	669
Total ressources	113 683

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090